

N/REF : 7/06/2024 10H35 C:025858 I:35253
V/REF : 40312
V/Email reçu le Vendredi 07/06/2024 a 10H35

AGIL IMMOBILIER

**16 RUE LESDIGUERES
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LA PARC VIGNY
102-104 AVENUE DE LA BRUYERE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 08 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 102 AVENUE DE LA BRUYERE - 1ER ETAGE COTE 102
CHEZ MME BREYMAND AU 06 71 64 26 62

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT D'EXCREMENTS DANS LE TOILETTE

Donneur d'ordre : Mme S ARGENTO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 7/06/2024 A 16H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
CONTROLE DE LA COLONNE WC
PAS DE BOUCHON
RIEN A SIGNALER

OBSERVATION; PIPE DU WC EN CONTRE-PENTE
PERVOIR UN PASSAGE CAMERA

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 10/06/24 a 08H59 Mme S ARGENTO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Ff Débouchage/Pomp.	1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90
				176,90
		TOTAL H.T.		176,90
		T.V.A. a 10,00%		17,69
		TOTAL T.T.C.En EURO		194,59

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN